

COMPAGNIE ARAMAYO S.A.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la

86e assemblée générale ordinaire

qui sera tenue le 5 juillet 2006, à 12 h 30, à 6, route de Malagnou, à Genève.

Ordre du jour et proposition du conseil d'administration:

1. Présentation du rapport annuel de gestion de l'exercice 2005 (rapport annuel et comptes annuels) et du rapport de l'organe de révision.
2. Décisions de l'assemblée générale sur propositions du conseil d'administration
 - 2.1. Approbation du rapport annuel
 - 2.2. Approbation des comptes annuels
 - 2.3. Proposition d'affectation des réserves au bilan
Report à nouveau CHF 9 690 862.–
Bénéfice au bilan CHF 9 690 862.–
Décharges aux membres du conseil d'administration
3. Election du conseil d'administration
Proposition de nommer un nouvel administrateur et de renouveler le mandat de certains administrateurs sortants.
4. Nomination de l'organe de révision
Proposition de renouveler le mandat de Fidutec Audit S.A. en qualité d'organe de révision pour les comptes annuels pour l'exercice 2006.

Les actionnaires qui désirent prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter devront présenter leurs actions ou une attestation d'une institution suisse certifiant que les actions y sont déposées et le resteront jusqu'au lendemain du jour de l'assemblée générale. Cette attestation est à adresser au secrétaire du conseil de la: Compagnie Aramayo S.A., route de Malagnou 6, case postale 521, 1211 Genève 17 (tél. 022 704 39 39).

Les actionnaires minoritaires sont informés que 99% des actions de la Compagnie Aramayo S.A. sont possédés par MCP Aramayo Ltd. Ils sont priés de prendre contact dès que possible avec la compagnie.

Le rapport de gestion, qui se compose des comptes annuels (comptes de profits et pertes, bilan et annexes) et du rapport annuel du conseil d'administration, ainsi que le rapport de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Genève, 13 juin 2006

Le conseil d'administration